

L'Écho de la Vonne



Le mot du maire

Initialement prévu pour une parution début juillet, vous aurez finalement dû attendre jusqu'en octobre pour lire ce nouveau numéro du bulletin municipal. *C'est encore la faute du maire !* comme on l'entend si souvent. Pour ce coup-là, ce n'est pas tout à fait faux, mais, à part les membres de la commission de communication, je ne pense pas que vous soyez nombreux à l'avoir attendu avec impatience. En revanche, sa lecture est souhaitée voire recommandée, cela évitera à certains de se retrancher derrière une soi-disante ignorance pour négliger ou contourner les réglementations (lire l'article ci-après).

Mais il n'y a pas que l'urbanisme ou le budget (pages 3 et 4), *L'Écho de la Vonne* permet également de découvrir quelques aspects de la vie de notre commune. Ils peuvent être fort désagréables (page 5), mais aussi montrer son dynamisme économique (pages 7 et 8) ou relater une part de sa vie associative (page 6). Et comme il a fallu faire des choix, certains événements n'y figurent pas comme la très belle réussite de nos 2 principales fêtes : *Jazeneuil en fête* et le 14 août, dont on ne peut que se féliciter. Alors, bonne lecture.

C. Litt

Urbanisme

Paraît-il qu'il y a des habitants de la commune qui ignorent encore qu'il faut déposer une déclaration préalable à la mairie avant d'entreprendre tous travaux qui modifient l'aspect extérieur (façade, toiture, huisseries, clôture, portail, etc.) d'une propriété. Eh bien, malgré la présence d'une rubrique *Urbanisme* dans quasiment toutes les dernières éditions du bulletin municipal, nous avons pu vérifier cette info. Pour qu'elle n'échappe plus aux distraits, nous l'avons placée en première page. Elle est complétée – ci-après – par une autre information trop souvent négligée mais qui a toute son importance : l'affichage de l'autorisation d'urbanisme.

L'article R 424-15 du Code de l'urbanisme indique en effet que la mention du permis de construire ou de la déclaration préalable doit être affichée sur le terrain, de manière visible de l'extérieur, par les soins du bénéficiaire, dès la notification de l'arrêté et pendant toute la durée du chantier. L'article A 424-15 précise que le panneau sera rectangulaire, de dimensions supérieures à 80 cm. A minima, l'affichage de l'arrêté de manière à ce que les renseignements qu'il contient soient lisibles de la voie publique serait déjà un progrès au vu de la situation actuelle.



C'est une formalité importante à au moins 2 titres. D'une part, c'est l'affichage sur le terrain qui fait courir le délai de recours contentieux (art. R 600-2) : ainsi, il est possible de contester une autorisation de travaux dans un délai de deux mois à compter du premier jour de la

période continue de deux mois d'affichage sur le terrain. En cas de défaut d'affichage, un recours peut être déposé à tout moment même si les travaux sont achevés puisque le délai de recours n'a pas commencé à courir.

D'autre part, il permet à chaque concitoyen de vérifier que les travaux en cours sur une propriété sont bien autorisés, car personne n'est au-dessus des lois : découvrir que des travaux ont été réalisés sans autorisation alors que pour soi-même ce même type de travaux a été refusé en raison de la réglementation en vigueur et parce qu'on a déposé une déclaration préalable est toujours très mal vécu, ce qui est tout à fait compréhensible. Nous affirmons régulièrement ici notre souci du respect de l'équité entre tous les habitants.

On peut aussi évoquer que cet affichage permet aux artisans de bien s'assurer que les travaux qu'ils entreprennent pour le compte du/des propriétaire-s sont bien autorisés. Encore récemment nous avons dû constater que c'est rarement le cas, même dans le périmètre d'un monument historique, ce qui nécessite parfois de devoir déclencher des procédures « désagréables » pour le-s propriétaire-s, seul-s responsable-s.

Concernant la conformité de l'affichage, on peut encore préciser qu'il doit bien sûr être installé sur le terrain du projet de construction ou de travaux, et, comme déjà évoqué plus haut, de manière à ce que les renseignements qu'il contient soient lisibles de la voie publique (art. A 424-18). Si le panneau d'affichage de l'autorisation de travaux n'est pas installé à un endroit correct, cela vaut absence d'affichage, ce qui empêche la purge du délai de recours.

Accessibilité

L'achèvement des travaux programmés sur une durée totale de 3 ans dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) est prévu pour la fin de la présente année. Un « tour du propriétaire » effectué en compagnie de M. Barret de la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) a permis de faire le point sur les travaux nécessaires signalés notamment dans le diagnostic réalisé en 2015 par la Socotec.

► Mairie : aucune dérogation ne pouvant être accordée à la commune quant à l'accessibilité de la salle du conseil, l'installation d'un élévateur est donc obligatoire, ce qui a nécessité une réorganisation de l'accueil et de l'agence postale.

► Rue du Vieux-Château : les grilles d'égout non conformes en raison de la largeur des fentes sont à changer, et un panneau doit être décalé.

► Salle des fêtes : la scène doit être accessible, par un élévateur par exemple, ou... supprimée ; des mains courantes doivent être installées de part et d'autre de l'escalier extérieur ; la place de stationnement actuelle réservée aux personnes à mobilité réduite doit être réaménagée car non conforme (pente et dimensions).

► Salle de la Morinerie : la porte d'entrée doit être élargie, et le lavabo des toilettes remplacé car trop grand pour le passage et la giration d'un fauteuil roulant.

► Impasse des Écoliers : les regards d'écoulement des eaux pluviales doivent être protégés pour éviter d'y coincer une canne ou un pied.

► Terrasse de la rue St-Jean-Baptiste : la rampe

d'escalier existante n'est pas assez haute, et une seconde doit être ajoutée en vis-à-vis.

► Bar-restaurant *Le Bout du Pont* : aménagement des toilettes et création d'une tablette PMR (Personne à Mobilité Réduite) au comptoir.

► Maison des Assoc's : pour maintenir un accès public et donc aux PMR, un terrassement est nécessaire. Il supprimera l'escalier et créera un accès plan aux toilettes, ainsi qu'une place de **parking PMR** grâce à un abord en pente légère.

► Stade : les toilettes sont à refaire.

► Église : une étude globale sur l'accessibilité ainsi que sur les travaux à prévoir est en cours.

Certificats d'Économie d'Énergie

► Programme PRO-INNO-08 dédié aux nouveaux Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

► Partenariat Pays des 6-Vallées / EDF.

Ce dispositif permet aux collectivités de transformer en Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) leurs dépenses pour des travaux d'efficacité énergétique.

Une visite des bâtiments communaux a été organisée avec le Conseil en Énergie Partagée (CEP) du Pays des 6-Vallées pour évaluer les besoins. Plusieurs sources de gain énergétique ont ainsi pu être identifiées. La priorité a été donnée au remplacement des portes et fenêtres de la salle des fêtes, du foyer, de la cantine et de la bibliothèque, ainsi que de la porte arrière de la mairie. Le dossier a été déposé dans les délais impartis et le Pays des 6-Vallées a ensuite communiqué à la mairie le montant des CEE auxquels elle pouvait prétendre. Ce montant permet de couvrir 88 % de la dépense (57 980,00 euros HT).



D'autres fournisseurs d'énergie proposent ce type de dispositif, ce qui permet d'envisager de nouveaux travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux. Ainsi, un projet de rénovation énergétique complète de la Maison des Assoc's est à l'étude (remplacement des portes et fenêtres, isolation des combles), voire le remplacement des fenêtres de la mairie.

Le budget communal 2018

Le mandat de l'actuelle municipalité connaît une sombre constante : les budgets se suivent et se ressemblent, à savoir, la baisse des dotations non seulement se confirme mais se poursuit. L'espoir évoqué ici même il y a un peu plus d'un an d'une amélioration de la conjoncture économique ne semble pas vouloir se confirmer non plus. De là à dire que tout va mal, non, en tout cas pas pour tout le monde.

Dans le détail des dotations, celle de solidarité rurale ayant baissé de 44,7 % en 2017, son montant est maintenu au même niveau pour 2018. C'est déjà ça ! En revanche, la dotation globale forfaitaire baisse encore : après 4,3 % en 2017, on perd cette année 1,27 %, soit environ 1 270 €. Ce n'est peut-être pas grand chose dans un budget communal, mais elle s'ajoute aux précédentes baisses, et à celle de la dotation nationale de péréquation qui s'élève à 65,75 %, soit plus de 14 000 €. En 2 ans, la baisse cumulée de ces dotations d'État représente plus de 73 000 € !

Le budget de fonctionnement

DÉPENSES	
Charges à caractère général Achats de matériels et matériaux, travaux d'entretien, contrats de maintenance, animations, etc.	88 790 €
Charges de personnel Rémunérations des personnels, cotisations patronales	168 284 €
Atténuations de produits Attributions de compensation (Grand Poitiers)	29 181 €
Autres charges de gestion courante Attributions de compensation (SIVOS), indemnités des élus, subv. aux associations & CCAS, etc.	194 100 €
Charges financières et exceptionnelles	13 500 €
Dépenses d'ordre	72 935 €

Face à cette situation due notamment à un mauvais calcul des conséquences des fusions de communautés par la Direction Générale des Collectivités Locales (Bercy), le président de la communauté urbaine, Alain Claeys, a proposé de mettre en place un fonds de solidarité d'investissement pour aider les 29 communes – dont Jazeuil – mises en difficulté par les mécanismes nationaux. Le montant total de cette mesure s'élève à un peu plus d'un million d'euros, elle est donc à considérer comme tout à fait exceptionnelle pour la seule année 2018. Nationalement, d'autres communes ont également été impactées de la sorte, mais rares sont les communautés qui ont fait preuve d'une pareille solidarité. Pour nous, elle se traduit ainsi par une participation à nos investissements sous forme de fonds de concours d'un montant de près de 10 000 €.

► Conséquemment, par rapport au précédent, le **budget de fonctionnement** 2018 est donc en baisse : il s'équilibre à 566 790,00 €, soit - 4,8 %. Dans la colonne *Dépenses*, les *Charges de per-*

RECETTES	
Produits divers (services, gestion courante)	14 310 €
Impôts et taxes Taxes foncières et d'habitation	285 832 €
Dotations et subventions	196 348 €
Atténuations de charges	6 600 €
Excédent de fonctionnement reporté et recettes d'ordre	63 700 €

sonnel et de *gestion courante* étant quasiment incompressibles, c'est sur celles à *caractère général* – les achats de matériels et matériaux, les travaux d'entretien entre autres – qu'il a fallu passer le rabot. La légère augmentation (1 %) des *Charges de personnel* est due aux effets du GVT (Glissement, Vieillesse et Technicité), le tableau des effectifs étant inchangé depuis 2017. Elle est compensée par une légère diminution (1,1 %) des *Autres charges de gestion courante*.

Dans la section *Recettes*, la baisse – continue comme indiquée plus haut – des dotations a conduit le conseil municipal à voter à la quasi unanimité en faveur d'une hausse de la taxation locale après 3 années de « pause ». Ainsi, la part communale des taux des taxes d'habitation, foncière et foncière sur le non bâti augmente de 1 %.

Toujours en lien avec les difficultés des communes face à la baisse des dotations, il est à noter que le Conseil départemental s'est engagé, dans le cadre du dispositif ACTIV' (Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne), à maintenir son enveloppe annuelle de 25 200 € jusqu'en 2020.

► Concernant la **section d'investissement**, qui s'équilibre à 333 620,00 €, celle-ci est en augmentation de 15,12 %. L'essentiel de cette aug-

mentation s'explique par le 3^{ème} et dernier volet – le plus important – de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), c'est-à-dire les travaux de mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments publics. Comme le détail est présenté en page 2, il est inutile de s'étendre sauf à écrire que ces travaux demandent beaucoup d'énergie : d'une part, pour s'assurer que les aménagements répondent bien aux normes en vigueur et ne risquent pas un avis défavorable de la commission d'accessibilité, et, d'autre part, pour collecter toutes les aides et subventions possibles afin d'en réduire la charge financière pour la commune. Merci à tous ceux qui œuvrent en ce sens.

Concernant le changement des huisseries de la salle des fêtes, présenté également en page 2, la municipalité a considéré qu'il fallait saisir cette opportunité proposée dans le cadre des Certificats d'Économie d'Énergie même si, après dépôt du dossier et accord, des « précisions » nous ont été révélées, indiquant que les dépenses n'étaient plus couvertes à 100 %.

Faute de place, la page 2 n'a pas pu mentionner l'installation d'un terrain multisports ou « city-stade » sur l'actuel terrain de basket. Il fera – espérons-le – le bonheur des petits, des ados et des grands. Souhaitons également qu'il ne subira pas des dégradations comme celles d'en face.

La section d'investissement

DÉPENSES	
Opérations financières et d'ordre Remboursements des emprunts, travaux en régie, transfert entre sections.	36 751 €
Projets d'investissement Travaux d'accessibilité (bâtiments publics, église, domaine public), changement d'huisseries, terrain multisport, acquisition de matériels divers, etc.	296 869 €

RECETTES	
Opérations financières et d'ordre Report de l'excédent d'investissement 2017, de l'excédent de fonctionnement 2017, emprunt d'équilibre budgétaire, etc.	205 319 €
Subventions, dotations liées aux projets d'investissement.	128 301 €

Champions de l'été



Le soir du 15 juillet, des sentiments de patriotisme, de fierté, de joie voire de bonheur ont envahi le cœur de millions de Français : la France était sacrée championne du monde de football. Le lendemain, les « héros » étaient accueillis par des milliers de supporters sur les Champs-Élysées.

Pourquoi ne pas se réjouir de ces moments de liesse où le drapeau national flotte au-dessus des foules, et qui donnent l'illusion d'une nation unie ? Moments malheureusement et comme souvent gâchés par des casseurs. Mais, comme observé par quelques commentateurs, il n'y a pas autant de monde pour défendre l'hôpital, la sécurité sociale, les emplois, l'environnement (liste non exhaustive).



Massacre à la hache sur l'île

Pendant ce temps-là et tout au long de l'été, à Jazeneuil, nous avons eu droit à d'autres « exploits » beaucoup moins sportifs, relevant de la nuisance et de la délinquance. Régulièrement, il a fallu constater dégradations de biens publics, effractions, vols, qui ont fait l'objet de dépôts de plainte auprès de la gendarmerie.

Outre le coût engendré par les



Visite au stade

réparations des dégâts – on se passerait bien de ces dépenses supplémentaires quand on fait référence aux pages précédentes relatives au budget –, cela ne donne pas non plus une belle image de la commune, à nous Jazeneuillais d'abord, mais aussi aux touristes et aux gens de passage.



WC public près de l'église



Bien que navrantes à montrer, il faut espérer que ces photos amènent un sursaut de civisme auprès des auteurs – on peut toujours espérer –,



Serrures des cendriers vandalisées



mais surtout auprès de leurs « responsables ». N'ayant pas le droit de dévoiler la moindre information, il peut quand être fait état que des jeunes de la commune ont été entendus par les enquêteurs, que des faits ont été reconnus. C'est ce que les gendarmes appellent du « local », de la délinquance locale.

Voilà en tout cas des faits qui semblent pouvoir illustrer ce qui était enseigné il y a très longtemps dans les classes en leçon de morale : « L'oisiveté est mère de tous les vices ». En effet, quand on ne sait pas quoi faire de sa peau pendant les vacances, il faut bien « s'occuper »...

On a les champions qu'on peut !



Coupe abandonnée sur place et qui leur va si bien

Vie économique

De nombreux artisans et professionnels sont présents dans notre commune, vous trouverez ci-dessous leurs coordonnées et un descriptif de leur activité.

Cette liste ne peut pas être exhaustive et a été réalisée d'après les informations transmises par les intéressés eux-mêmes. Ce répertoire est également disponible et mis à jour régulièrement sur notre site internet www.jazeneuil.fr, rubrique *Cadre de vie*.

Agriculture - Élevage

► Seynaeve Claire

Les Quintardières - 86600 Jazeneuil

☎ : 05 49 43 93 57

Fabrication de fromages de chèvre fermiers.



Artisanat

► DIG Laser

Branchut-Dias Muriel

L'Auzanière - 86600 Jazeneuil

☎ : 06 60 67 75 74

@ : m.branchut@dig-laser.com

Site internet : dig-laser.com

Découpe et gravure laser tous supports (hors métaux), en petite ou moyenne quantités et même à l'unité. Pour les entreprises, comme les particuliers.



► No Lenn

Ayrault Mélanie

La Mimaudière - 86600 Jazeneuil

☎ : 06 99 69 96 77

@ : melanie.ayrault@orange.fr

Création et réalisation de sacs en simili cuir et tissu, accessoires de sacs. Réalisation de petits

travaux de couture. À venir : animation d'ateliers couture.

Bâtiment

► Ascenseurs Mélusins

Boutin Yanis

17 rue du Vieux-Château - 86600 Jazeneuil

☎ : 06 76 71 30 49

@ : ascenseurs.melusins@wanadoo.fr

www.ascenseurs-melusins.com

Vente, installation et dépannage de siège monte-escalier, d'ascenseur pour particuliers et petits ERP.



► Sarl Garrat et fils

Garrat Jean-Claude et Thomas

2 route de la Chaumelière - 86600 Jazeneuil

☎ : 06 81 87 53 72

@ : jeanclaude.garrat@wanadoo.fr

Menuiserie bois, PVC et alu, rénovation bâtiment, cloison sèche, escalier, maison à ossature bois.



► Sarl Nice House

Bertrand Olivier

13 rue de la Quinterie - 86600 Jazeneuil

☎ : 06 22 30 76 03

@ : nice.house86@gmail.com

Entreprise Qualibat Éco Artisan. Bois/PVC/Alu.



► Sarl Le Charpentier

La Jumeau - 86600 Jazeneuil

☎ : 06 59 90 33 71

@ : sarl.lecharpentier@gmail.com

Charpente, couverture, zinguerie, structures bois (agrandissements, terrasses, pergolas...).



Bar-Restaurant - Multiservices

► Le Bout du Pont

Legeay Gérard

1 rue Saint-Jean-Baptiste - 86600 Jazeneuil

☎ : 05 49 01 41 67

Bar-restaurant. Plat du jour : 12 €. Repas ouvrier, repas de groupe, famille, amis, menus spéciaux... sur réservation : 15, 20, 25, 30, 40 €.



► Le Pinacle

Quitté Isabelle

13 rue Mélusine - 86600 Jazeneuil

☎ : 09 62 03 09 47

@ : le.pinacle@orange.fr

Bar, station-service, gaz, jeux de grattage, presse, timbres fiscaux et postaux, épicerie de dépannage, dépôt de pain, point vert, photocopie, fax, cartes téléphone, cartes de pêche.

Ouverture du lundi au samedi de 6 h à 19 h 30, le dimanche et jours fériés de 9 h à 13 h.

Bien-être - Forme

► Sirot Marie-Christine

14 Cité de la Vigne - 86600 Jazeneuil

☎ : 05 49 53 57 14

@ : elandessources@sfr.fr

Consultante en éducation kinesthésique, ani-

matrice et formatrice brain gym (amélioration des différents apprentissages).

Kinésiologue et réflexologue, bien-être, développement personnel et relaxation.

Coiffure-Esthétique

► Chrysalide

3 rue Saint-Jean-Baptiste - 86600 Jazeneuil

☎ : 05 49 36 31 62

Salon de coiffure mixte, styliste, visagiste.

Ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi.

Fermeture : mercredi.

Ébénisterie

► Sarl Fruchard Ébénisterie

Z.A. Le Pré Sableau - 86600 Jazeneuil

☎ : 05 49 53 50 11

@ : fruchard.ebenisterie@wanadoo.fr

www.fruchard-ebenisterie.com

Artisan fabricant, nous réalisons les projets de nos clients sur mesure dans notre atelier, du début à la fin de leur conception : cuisine, salle de bain, meubles tous styles, dressing, placards, portes d'intérieur, pose de parquet, mais aussi la restauration ou le relooking de tous meubles meublants (cuisine, salle de bain, meubles...) dégradés par le temps.

Électroménager

► Chasseriaud JP

Les Quintardières - 86600 Jazeneuil

☎ : 05 49 50 32 41

Vente-dépannage télévision, antenne, électroménager.

Paysagiste

► Sarl D Paysages 86

Puy Godet - 86600 Jazeneuil

☎ : 06 32 76 86 40

@ : dpaysages86@orange.fr

Aménagement et entretien d'espaces verts, taille, plantation.

Services

► Chez Mercedes

Jolivet Mercedes

Le Châtaignier - 86600 Jazeneuil

☎ : 07 85 54 37 28

@ : mercedes09091989@gmail.com

Nettoyage à domicile.

Chiens et civisme

N'appréciez-vous pas le charme discret et les coins de verdure de notre village ? Le lavoir, le site du moulin en face de l'église, la vallée, attirent nombre de promeneurs, souvent accompagnés d'enfants. Leur plaisir est malheureusement trop souvent gâché par la présence, détectée parfois trop tard, de monticules inesthétiques, malodorants et glissants, abandonnés par les toutous du coin ou d'ailleurs.

Aujourd'hui, quelques rares propriétaires de chien font preuve de civisme en ramassant les déjections de leur animal de compagnie, mais certains ne respectent pas toujours les consignes d'hygiène publique ou même « lâchent » leur chien qui fait ses besoins à sa guise.

► Ces incivilités à répétition semblent nécessiter un rappel à la loi concernant le milieu urbain : les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

► Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants.

► Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

► En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention, ce qui est, évidemment, également le cas lorsqu'un propriétaire identifié a lâché ou, plus grave encore, a laissé divaguer son chien.

Il incombe aux propriétaires de chiens – et il est



possible de se procurer des sachets « ramasse-crottes » à un prix raisonnable dans tous les magasins spécialisés – pour se mettre en accord avec la loi. Des distributeurs de sachets gratuits seront en outre installés prochainement sur les sites les plus fréquentés.

Un arrêté du maire, fixant l'amende à payer par les contrevenants, sera publié incessamment et affiché à proximité des distributeurs.

Par ailleurs, promeneurs ou joggers doivent parfois faire face à des chiens errants, ou tout au moins en « vadrouille », peu amicaux voire

dangereux. Il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse, ou se trouver à moins de 100 mètres de leur propriétaire (sauf chien en action de chasse ou chien de berger gardant un troupeau) et à portée de voix. N'oublions pas que le propriétaire est civilement et pénalement responsable de son chien, comme de son chat. Frais de fourrière, réparation de dégâts et frais de justice éventuels sont donc à sa charge.

Chacun est invité à signaler sans tarder les animaux divaguant ou errants, susceptibles de constituer un danger pour les personnes et les biens.

Mégots et civisme

Fumer tue, mais pollue aussi ! Un seul mégot est susceptible de contaminer 500 litres d'eau. En cause, les quelque 4 000 substances nocives – nicotine, phénols, métaux lourds, etc. – que contiennent les cigarettes, certaines étant cancérogènes. Ces composés toxiques sont dilués dans les réseaux d'assainissement des eaux, non équipés pour les traiter.

C'est un chiffre d'autant plus impressionnant si on le met en regard avec celui-ci : 1 725 cigarettes sont allumées chaque seconde en France.

Les solutions :

- arrêter de fumer (ben, oui) ;
- ne pas jeter par terre mais dans une poubelle après l'avoir bien écrasée pour l'éteindre ;
- utiliser un cendrier de poche ;
- ou se servir des cendriers installés par la municipalité (malheureusement vandalisés par nos champions de l'été, voir page 5, et réparés depuis).

Environnement

Souvent, une démarche environnementale va à l'encontre des habitudes ; la fauche tardive en est un exemple. Des herbes folles, des insectes, des papillons en plein milieu de la commune, il n'en faut pas plus pour que l'endroit paraisse mal entretenu, abandonné et fasse l'objet de remarques désobligeantes auprès des services municipaux.

Cependant, la fauche tardive présente un intérêt écologique indéniable dans le cadre de la gestion différenciée des espaces communaux. Des inventaires ont montré qu'une simple tonte divise par deux le nombre d'espèces d'insectes auxiliaires, prédateurs des insectes ravageurs. La fauche tardive permet l'apparition d'une faune et d'une flore d'une richesse insoupçonnée. C'est



ainsi que l'on voit notamment réapparaître l'orchidée sauvage. Les herbes hautes abritent aussi des nids de merles au sol.

► Nombreux sont ceux qui craignent les serpents. Il faut savoir que dans nos contrées, la plupart sont totale-

ment inoffensifs. En Poitou-Charentes, seule la vipère aspic (espèce considérée comme vulnérable de nos jours) est venimeuse. C'est la peur des vipères qui provoque l'extermination sans pitié de tous les autres serpents. Cependant, les vipères provoquent peu de morsures mortelles en France, en moyenne un décès par an, bien moins que les guêpes par exemple ! De plus les serpents sont très craintifs et préfèrent fuir. Ils ne se défendent que dans des situations les menaçant, par exemple si un promeneur leur marche sur la queue... En conclusion, c'est une espèce à protéger, pas si dangereuse que cela !

Source : www.serpentsdefrance.fr

► En revanche, il est vrai que les tiques sont présentes dans les hautes herbes comme dans les bois. Ces insectes peuvent transmettre certaines maladies comme la borréliose de Lyme. Pour éviter tout risque, il faut procéder à une inspection complète de tout le corps et, en cas de présence d'une tique, la retirer en utilisant un tire-tique (disponible en pharmacie) sans utiliser d'éther ni d'autre produit. Il faut ensuite désinfecter à l'endroit de la morsure et consulter un médecin si, au bout de quelques jours, une plaque rouge se développe.

Source : www.ameli.fr

► Développement durable. Grand Poitiers s'engage dans la réduction des déchets et propose :

- une subvention de 15 € pour l'acquisition d'un composteur individuel ;
- une subvention de 45 € pour l'acquisition, la location ou la prestation de broyage par un professionnel ;
- le développement et la facilitation de la consommation collaborative pour l'acquisition par plusieurs foyers d'un broyeur de végétaux.

Pour tout savoir : rendez-vous sur le site www.grandpoitiers.fr à la rubrique *Cadre de Vie*, onglet *Déchets*.

Espace Info Énergie

Grand Poitiers met à la disposition des habitants l'Espace Info Énergie, un service public gratuit.

L'Espace Info Énergie conseille et accompagne, de manière neutre et objective, les habitants sur la maîtrise de l'énergie dans leur logement, les aides financières accessibles dont ils peuvent bénéficier ou encore sur le choix des matériaux pour leurs différents projets. Un accompagnement plus approfondi (ACT'e) est proposé aux particuliers souhaitant rénover globalement leur logement.

Grâce à ce dispositif, les techniciens vous accompagnent pendant les travaux avec des conseils et une visite à domicile. Ils remettent ensuite un diagnostic avec les économies générées, le coût du projet, les aides financières et un plan de financement.

L'Espace Info Énergie de Grand Poitiers se situe au jardin Simone Veil, derrière la mairie de Poitiers. Depuis juin 2018, les conseillers énergéticiens tiennent des permanences au sein de différentes communes telles que Chauvigny, St-Georges-Lès-Baillargeaux et Lusignan. Ces permanences se déroulent sur rendez-vous uniquement.

Pour plus d'informations, l'Espace Info Énergie de Grand Poitiers est joignable au 05 49 30 20 54 du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Adieu peupliers !

Les peupliers qui bordent la rivière tout au long du chemin menant à la Grotte-aux-Fées ont accompagné nombre d'entre nous depuis de longues années. Certaines et certains de nos concitoyens les ont vus, jeunes pousses encore fragiles, s'étoffer, s'allonger et atteindre leur impressionnante taille actuelle.



Pourtant, d'une année sur l'autre, ils n'ont pas eu l'impression de les voir grandir, et tous, nous avons le sentiment que ces peupliers ont toujours eu la même silhouette. Il faut, pour les « anciens » de Jazeneuil, rechercher dans les

souvenirs plus lointains, à cinq ans, à dix ans ou davantage, pour se les remémorer moins élevés et moins présents dans le paysage.

Ces grands arbres vieillissent malheureusement trop vite. Et entre la maladie, la fragilité, la sensibilité croissante au vent ou des rives trop meubles pour les supporter, ils ont atteint, outre leur maturité, un seuil de dangerosité qui a conduit la municipalité à prendre la difficile décision de les faire abattre. Le bord de Vonne ne restera pas nu, puisque les peupliers vont être remplacés dès que possible par des essences adaptées et un « peu » moins gourmandes en eau : aulnes, saules... Quelques rejets déjà existants ou à venir pourront également se développer.

Au moment où cette encre est en train de sécher, l'opération d'abattage sera peut-être en cours ou imminente.

La fibre optique enfin à Jazeneuil !

Augmenter le débit internet, telle est la priorité du Département de la Vienne à travers son Schéma Départemental de l'Aménagement Numérique (SDAN).

En effet, la multiplication des équipements communicant dans les foyers et les entreprises, et surtout l'arrivée de nouveaux services nécessitent une forte augmentation des débits qui n'est possible que par la réalisation de nouveaux réseaux très haut débit.



Le 7 juin a ainsi été inaugurée l'arrivée de la fibre optique à Jazeneuil. Un équipement de montée en débit a été installé en haut de la rue du Vieux-Château

Vous pouvez donc désormais contractualiser un abonnement haut-débit avec l'opérateur de votre choix. Trois semaines après ce nouvel engagement, vous pourrez profiter pleinement de la montée en débit de votre connexion internet. Si vous avez déjà un fournisseur d'accès à internet, le plus souvent vous n'avez rien à faire, mais si vous ne constatez pas d'amélioration, il convient de vous rapprocher de votre opérateur pour faire un point sur votre situation.

Pour plus d'informations : 05 49 49 40 40

Bibliothèque

Pour la quatrième année consécutive la bibliothèque de Jazeneuil participe au Prix des

lecteurs organisé par le Festival des Littératures Européennes de Cognac. Cette année, cap sur les pays de la Baltique : Danemark, Suède, Finlande, Estonie... Le coup d'envoi a été lancé le samedi 26 mai à Lusignan lors d'une animation commune des 7 bibliothèques participantes sur le Pays mélusin (Celle-L'Évescaut, Curzay-sur-Vonne, Jazeneuil, Lusignan, Rouillé, Saint-Sauvant, Sanxay).

Voici les 5 romans en lice. Le lauréat sera récompensé à Cognac le 18 novembre. Pour devenir vous aussi juré du prix l'an prochain, renseignez-vous à la bibliothèque.



Retour en image : après-midi jeux avec « Le grenier des gobelins ».



Le 4 mars dernier, la bibliothèque accueillait l'association « Le grenier des gobelins » pour la traditionnelle après-midi jeux. Ce fut l'occasion, pour la quarantaine de personnes présentes, de découvrir de nouveaux jeux, dont certains assez spectaculaires ! Cette animation constitue toujours un moment de partage et d'échange intergénérationnel très apprécié.

Vie municipale

Le 30 avril 2018, Bénédicte Daunizeau, troisième adjointe, a souhaité démissionner de son mandat de conseillère municipale.

Lors de la séance du 28 mai, les 14 membres restants du conseil ont donc procédé à l'élection d'un nouvel adjoint. Bernard Chauvet, seul candidat au poste, a ainsi été élu troisième adjoint en charge de la vie associative, du patrimoine, de la culture et de l'action sociale.

Bonne année... scolaire

Par le jeu des mutations, l'équipe enseignante a été fortement renouvelée à l'issue de l'année scolaire précédente. Elle est désormais composée de :

- Mme Agnès Raveleau (à droite sur la photo), directrice, CE1-CE2-CM2, 25 élèves ;
- Mme Aurélie Girard (au centre sur la photo), CP-CM1, 24 élèves ;
- Mme Magalie Desbouchages, maternelle, 18 élèves ;
- Mme Cécile Crémois (à gauche sur la photo), complète le service de ses 3 collègues.



Bienvenue !

Bienvenue à Séverine Bouillanne, une Jazeneuilaise recrutée depuis le 17 septembre en Contrat à Durée Déterminée (CDD) pour l'emploi à temps non complet de 14 heures hebdomadaires au secrétariat de la mairie resté vacant pendant plusieurs mois.

C'est un poste difficile à pourvoir car les personnes en recherche d'emploi préfèrent bien naturellement un temps plein. Par chance, Séverine a été recrutée auparavant par le SIVOS du Pays mélusin sur un poste à 20 h, les 2 emplois constituant ainsi quasiment un temps plein.



Projet éolien : enquête publique

Le projet de parc éolien « Berceronne » poursuit sa route. Porté par la société RES avec

le soutien des élus locaux, le dossier prévoyant l'implantation de 3 éoliennes dans le sud de la commune est entre les mains des services de l'État depuis l'automne 2016. L'étape suivante est en cours d'achèvement au moment de l'impression : l'enquête publique ouverte du lundi 17 septembre au vendredi 19 octobre.

Les habitants de la commune ont été invités durant cette période à s'exprimer sur le projet auprès de M. Dominique Papet, commissaire enquêteur. À l'issue de l'enquête, il rendra son avis et ses conclusions sur le projet. La décision préfectorale relative à l'autorisation du parc éolien, ultime étape de développement du parc, sera alors attendue pour début 2019.

Pour en savoir plus sur le projet : www.eolien-melusin.fr/berceronne

Agenda

Novembre

- 6 : réunion d'info compostage à 19 h à la salle du foyer.
- 11 : cérémonie du centenaire de l'Armistice de 1918.
- 13 : réunion éco-mobilité à 20 h 30 à la salle du foyer.
- 17 : repas des aînés offert par le CCAS, à partir de 12 h à la salle des fêtes.

Vie pratique

► Mairie

Du lundi au samedi, de 9 h à 12 h, le vendredi de 14 h à 17 h

☎ : 05 49 89 05 20

@ : contact@jazeneuil.fr

🌐 : www.jazeneuil.fr

► Agence postale

Du lundi au samedi, de 9 h à 11 h 20

☎ : 05 49 03 25 69

► Bibliothèque municipale

Le mercredi de 16 h à 18 h, et le samedi de 10 h à 12 h

► Médecin

M. DESVIGNE Patrice

☎ : 05 49 53 54 34

Directeur de la publication : Claude Litt

Rédaction : I. Bellini, G. Le Rest, C. Litt, C. Martin, E. Roy

Mise en page : C. Litt, É. Marchoux

Impression : RBS86

Relecture : T. Billerot

Tirage : 410 ex.

